

DECISION DU MAIRE 2024/051

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

**Demande de
subvention MSA –
2024
Appel à projets
« Grandir en Milieu
Rural »
Axe Parentalité**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,

Vu le projet du Centre Social d'organiser des actions de soutien à la parentalité dans le cadre de son projet familles,

Vu le projet du Centre Social de développer des actions en partenariat avec les acteurs locaux pour renforcer les synergies dans l'accompagnement des familles du territoire,

Considérant que cet investissement représente un engagement financier et qu'il est nécessaire pour la Commune de solliciter toutes les subventions pouvant être allouées pour la réalisation de ce projet qui se déroulera au sein de l'Espace Joséphine BAKER,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'appel à projets de la MSA 2024 « Grandir en Milieu Rural ».

Le Centre Social, dans le cadre de son projet familles et de sa mission de soutien à la Parentalité, souhaite organiser pour les futurs parents, les parents d'enfants de 0 à 11 ans et les enfants de 0 à 11 ans :

- Atelier mensuel de motricité partagé pour les enfants de 2-3 ans accompagnés de leur(s) parent(s),
- Café poussette mensuel pour les futurs parents, les parents des 0-3 ans et les enfants de 0-3 ans,
- Mise en place du « pôle familles » au sein de l'Espace Joséphine BAKER (lieu ressource d'information, d'orientation, d'ateliers enfants-parents, de rencontres entre parents, de conférence-débats, de temps de jeux dédiés aux parents...)

ARTICLE 2 : Le montant sollicité à la MSA est de 5 400 € (pour un total de dépenses s'élevant à 6 810 €).

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- au Comptable Public, Responsable de la trésorerie municipale.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 25 septembre 2024

Edith GUEUGNEAU
Maire

